

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 72

présenté par
Mme Brugnera et M. Pauget

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 64.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.